**7017**

**PROJET DE LOI portant**

**modification de la loi du 25 mars 2015 fixant les conditions et modalités selon lesquelles le fonctionnaire de l’Etat peut changer d’administration**

En modifiant la loi du 25 mars 2015, le PL 7017 a pour objet :

- d’une part, de modifier les conditions du changement d’administration en prévoyant qu’à l’avenir le changement d’administration pourra se faire dans la mesure où il est opéré au sein des groupes de traitement et grades identiques et non plus uniquement au sein des mêmes sous-groupes de traitement, et

- d’autre part, de simplifier la procédure du changement d’administration en dispensant notamment le candidat au changement d’administration d’informer son ministre et son chef d’administration de son intérêt pour un poste vacant dans une autre administration.